

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUIN 2017

L'an deux mil dix-sept le 6 JUIN à 20 heures 30 le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Mr Jean-Michel BOUILLON, maire.

Étaient présents : BOUILLON Jean-Michel, Maire, VRAC Eugène 1^{er} adjoint, HELAOUET Georges 2^{ème} Adjoint, Ludovic AMOROS Françoise GUIDOU , LARDENOIS Christine, LAVALLEY Noël, LEFEVRE François,

Absents excusés : GENIER Emilie 3^{ème} adjointe, LEONARD Michel.

Secrétaire de séance : LEFEVRE François
Formant la majorité des membres en exercice

I APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL DU 9 MAI 2017

Le quorum étant atteint Mr le maire ouvre la séance.

Mr le maire demande si les conseillers ont des remarques sur le compte rendu de la précédente séance.

Le conseil approuve à l'unanimité le compte-rendu.

II LE POINT SUR LE COTEAU DES ISLES

Délib2017-28

Mr le Maire informe le conseil municipal que Mme Pascale Huyghe-doyere nouvelle directrice de Normandie Aménagement a souhaité un entretien pour expliquer que leur conseil d'engagement des risques a décidé de mettre un terme au traité de concession signé en 2013.

Normandie Aménagement estime

- que le projet manque de rentabilité
- que l'éloignement du projet est un handicap trop important pour la gestion du chantier .
- que les propriétaires des terrains ne sont plus favorables à la vente

Mr le maire s'indigne sur ce dernier motif puisque les prioritaires ont encore manifesté ouvertement leur volonté de vendre et ceux-ci sont au contraire excédés de la lenteur de Normandie Aménagement .

Devant cet état de fait Mr le maire propose au conseil de l'autoriser à consulter un avocat pour ne pas s'engluer dans une série de difficultés administratives qui pénaliseraient la commune pour se libérer définitivement des liens avec Normandie-Aménagement

Le maire propose que la commune se substitue à Normandie-aménagement pour la reprise du projet Apres en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents

- autorise le maire à avoir recours aux services d'un avocat en urbanisme
- autorise le maire à solliciter notre bureau d'étude en urbanisme PLANIS pour nous informer sur les différentes possibilités de mener à bien ce projet
- adopte le principe de la reprise du projet par la maire
- charge le maire de s'informer du coût de la viabilisation des terrains
- charge le maire de consulter le service des domaines pour l'achat des terrains

PROCEDURE D'ACHEVEMENT D'ELABORATION DU PLU

Delib2017-27

Mr le maire informe le conseil municipal que compte tenu de la réponse tardive de la DREAL relatif à l'étude environnementale, le PLU pourrait être entaché d'irrégularité, de ce fait Mr le directeur du pôle urbanisme de la communauté d'agglomération le Cotentin estime qu'il est préférable de recommencer l'enquête publique et provoquer à nouveau une réunion avec les personnes publiques associées afin d'éviter toute opposition à notre PLU

La commission urbanisme du Cotentin chargée de délibérer sur l'achèvement de l'élaboration du PLU de St Georges doit se réunir le 29 juin prochain, le maire entend défendre les intérêts de la commune si il y est invité, le conseil municipal après en avoir délibéré estime que tous les arguments de l'étude environnementale étant mentionnés dans le rapport de présentation du PLU auraient dû suffire à l'approbation du PLU, néanmoins il ne s'opposera pas à la décision prise par la commission..

TRAVAUX A L'EGLISE 8 eme TRANCHE

Delib 2017-25

Dans la continuité de la restauration de l'église, le rapport de Mr Foucambert, architecte des bâtiments de France portait sur des travaux de maçonnerie que le conseil municipal a préféré répartir sur plusieurs tranches afin de ne pas impacter le budget communal.

Le maire donne lecture du devis relatif à la 8^{eme} tranche pour réaliser les **travaux de maçonnerie de la chapelle Nord attenante au chœur et à la tourelle.**

Le devis établi par l'entreprise Bodin s'élève à 24 017.58 € HT (**28 821.10 € TTC**)

Le conseil municipal, :

- autorise le maire à signer le devis et programmer les travaux en 2017-2018 avec l'entreprise en fonction des autorisations de commencement des travaux des organismes financeurs
- à solliciter les diverses subventions possibles

à signer les conventions avec les différents partenaires d'aide aux financements

BORNAGE DE LA PARCELLE DU 22 RUE DE JERSEY AVANT MISE EN VENTE

Delib2017-26

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite à la délibération en date du 6 février 2017, il a été décidé de vendre le chalet « les Mouettes » situé au 22 rue de Jersey.

Considérant que le chalet a été implanté à cheval sur deux parcelles, il y donc lieu de cadastré les deux parcelles pour permettre la vente en bonne et due forme

Considérant qu'étant une commune de moins de 2000 habitants nous ne sommes pas soumis à l'évaluation des services des domaines selon la réforme des modalités de consultation des domaines

Considérant l'estimation de la valeur vénale du bien situé au 22 rue de Jersey à hauteur de 110 000 € (cent dix mille euros) établie par l'office notarial

Le conseil municipal après en avoir délibéré

- autorise le maire à régler tous les frais de bornage ainsi que tous les frais afférents à la mise en vente du chalet
- donne tous pouvoirs au Maire afin de signer tous documents afférents à cette cession

AVANCEMENT DU CHANTIER DE LA PLACE ST GEORGES

La SARLEC chargée de l'éclairage public a creusé les tranchées la semaine 22

L'entreprise TOFFOLUTTI a commencé les travaux mardi 6 juin 2017

La plateforme destinée à recevoir le bloc sanitaire a été installée par l'agent communal et les élus la semaine 22

Les demandes de branchement EDF et SAUR sont en cours

Les 2 propriétaires riverains contiguës à l'épicerie manifestent leur inquiétude sur l'implantation de l'espace arrêt minute Le conseil municipal rappelle que cette partie de la voirie est du domaine public et que par conséquent les riverains ne peuvent pas s'opposer aux aménagements de la voirie

PERMANENCE DU BUREAU DE VOTE [Scrutin du 11 JUIN 2017 ELECTION LEGISLATIVES](#)

Président :

De 8 H 00 à 10H30: BOUILLON Jean Michel , MAIRE

Suppléants :

De 10H30 à 13H00 : E GRENIER

De 13 H00 à 16H00 : E VRAC

De 16H00 à 19h00 G HELAOUET

Assesseurs

De 8 H à 11H 00: Mme Christine LARDENOIS --Mme Loriane BOUILLON

De 11H00 à 14H00 : Mr François LEFEVRE -- Mr Noel LAVALLEY

De 14H00 à 17H00 : Mr Victor GUERIN -- Mr Alain LEVEEL

De 17H00 à 19H00 : Mr Ludovic GUIDOU -- Mme Kathy GUERIN

QUESTIONS DIVERSES

Tarifs des loyers

Convention train touristique

Ces 2 sujets seront reportés au l'ordre du jour du prochain conseil

Fait à St Georges de la Rivière
le 08 juin 2017

Le maire, J-M BOUILLON

VRAC Eugène 1^{er} adjoint,

HELAOUET Georges 2^{ème} adjoint,

GRENIER Emilie 3^{ème} adjointe

LEFEVRE François,

LARDENOIS Christine,

GUIDOU Ludovic

LEONARD Michel,

LAVALLEY Noël

AMOROS Françoise,